

## Assemblée Générale annuelle

**Samedi 16 février 2019**

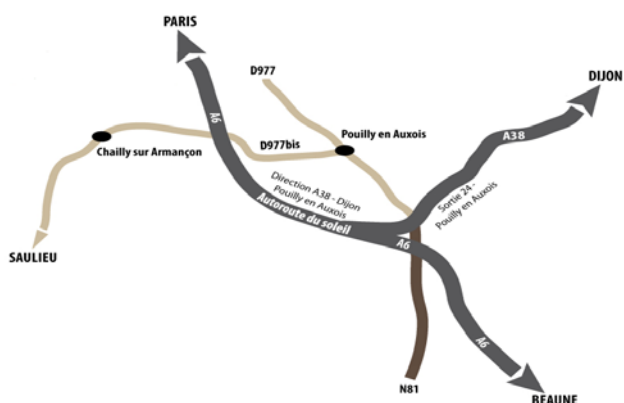
**à 09 heures**

**au Château de Chailly-Hôtel Golf  
CHAILLY SUR ARMANÇON**

**En voiture :**

A 5 minutes de l'autoroute A6.  
A 2h30 de Paris centre par l'A6, sortie A38 direction Pouilly-en-Auxois, puis direction Saulieu  
A 30 minutes de Dijon par l'A38, sortie n°24 Pouilly-en-Auxois, puis direction Saulieu  
A 30 minutes de Beaune par l'A6, sortie A38, direction Pouilly-en-Auxois, puis direction Saulieu

***Avec l'ordre du jour suivant***



Coordonnées GPS :  
Latitude: 47° 16 minutes 15 secondes NORD  
Longitude: 04° 29 minutes 22 secondes EST

**Matin :**

- Approbation du CR de l'Assemblée Générale du 17 mars 2018
- Rapports moral et d'activité de la Présidente et du CA, Approbation, élection CA
- Rapport financier – décharge au Trésorier et parole au contrôleur aux comptes.
- Le statut social, fiscal et juridique du trufficulteur, intervention CERD
- Projets 2019 et Paroles aux adhérents, questions diverses

*A l'issue des travaux, un repas est prévu au Bistrot le Rubillon sur place*

**Il est conseillé de régler son renouvellement de cotisations 2019 en même temps que la réservation de son repas. Par chèque exclusivement**

**Attention - A défaut de quorum, une 2ème AG se tiendra à la suite.**

**Bulletin d'inscription au repas « TRUFFE » le chèque à l'ordre de l'ATCO devra être joint**

A retourner à l'Association ; 7, grande rue 21290 Bure les Templiers

**Avant le mercredi 30 janvier 2019 dernier délai (pour l'organisation)**

M. ....

Participera au repas pris en commun à l'issue de l'AGO.

Et sera accompagné de ..... personnes (s)

Prix du repas **27 € avec café** – Payable d'avance à la réservation. L'association offrira le café d'accueil, l'apéritif, ainsi que les truffes pour la confection du repas

**Très IMPORTANT - POUVOIR si vous ne venez pas à l'AG pour que le quorum de 57 soit atteint (majorité +1)**

Mme ou M....., demeurant.....  
à jour de sa cotisation 2018 (payée avant le 01/11/2018)

Donne par la présente tous pouvoirs à

Mme ou M.....

En vue de le (la) représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association La Truffe Côte d'Orient du 16 février 2019, voter et faire le nécessaire en tous lieu et place.

Fait à....., le.....

**Signature**, (à faire précéder de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir » ). Le nombre de procurations est limité à trois par adhérent.